

VACCIN CONTRE LA ROUGEOLE, LA RUBÉOLE ET LES OREILLONS (RRO)

Qu'est-ce que le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO)?

Le vaccin RRO immunise contre trois maladies : la rougeole, la rubéole et les oreillons. Le vaccin est approuvé par Santé Canada et est offert gratuitement aux enfants et aux adultes dans le cadre du calendrier de vaccination systématique du Nouveau-Brunswick.

Quels sont les avantages du vaccin?

Le vaccin RRO procure la meilleure protection contre la rougeole, la rubéole et les oreillons. Ces maladies peuvent s'accompagner de symptômes et de complications graves, y compris la mort. Lorsque vous et votre enfant recevez le vaccin, vous contribuez également à protéger votre entourage.

Comment le vaccin est-il administré?

Le vaccin RRO est administré sous forme d'injection dans la partie supérieure du bras.

Qui devrait recevoir le vaccin?

Au Nouveau-Brunswick, un vaccin combiné contre la rougeole, les oreillons et la rubéole est offert aux enfants et aux adultes dans le cadre du calendrier de vaccination systématique du Nouveau-Brunswick.

- Un vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) est administré aux enfants en deux doses. Généralement, la première est administrée à l'âge de 12 mois et la seconde, à l'âge de 18 mois. Les enfants nés en 2009 ou après sont admissibles au vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole, les oreillons, et la varicelle (RROV), qui est administré en même temps que d'autres vaccins figurant sur le calendrier de vaccination systématique des enfants.
- Les personnes nées en 1970 ou après et n'ayant pas reçu deux doses du vaccin RRO sont admissibles à en recevoir deux doses.

Les adultes nés avant 1970 ainsi que ceux ayant des antécédents confirmés d'infection naturelle sont considérés comme immunisés.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin?

Le vaccin est contre-indiqué si vous ou votre enfant :

- avez déjà eu une réaction allergique grave au vaccin dans le passé;
- êtes allergique à un quelconque ingrédient ou de son contenant (notamment la gélatine ou la néomycine); ou
- êtes enceinte ou prévoyez le devenir dans le mois suivant l'administration du vaccin.

Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé si vous ou votre enfant avez un système immunitaire affaibli, avez reçu une transfusion sanguine ou tout autre produit sanguin dans les trois à onze derniers mois puisque la vaccination pourrait alors devoir être retardée.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin?

Parmi les réactions les plus courantes, citons de la douleur et une rougeur ou de l'enflure au point d'injection du vaccin. Jusqu'à une personne sur dix pourrait présenter une fièvre, de l'irritabilité ou une éruption cutanée pouvant s'apparenter à celle associée à la rougeole ou à la rubéole (taches rouges). Les réactions peu courantes (jusqu'à une personne sur cent) peuvent comprendre le gonflement des ganglions du cou, des joues, des aisselles ou l'aine, la diarrhée, les vomissements, la fatigue et un sentiment de malaise généralisé.

Quel que soit le vaccin, il y a toujours une très rare possibilité (moins de un par million de personnes vaccinées) d’anaphylaxie, une réaction allergique constituant un danger de mort. Il est donc important de demeurer dans la clinique pendant les quinze minutes qui suivront l’administration de votre vaccin RRO. Cette réaction est caractérisée par une éruption cutanée, de la difficulté à respirer, une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Il existe des traitements pour cette réaction.

Que peut-on faire pour atténuer les réactions au vaccin?

- Une compresse froide sur le site d’injection peut aider à diminuer l’inconfort.
- Pour l’inconfort et la fièvre, vous pouvez prendre ou donner à votre enfant de l’acétaminophène (Tylenol®) ou de l’ibuprofène (Advil®), en suivant les indications du fabricant.
- Vous ne devez PAS donner d’aspirine (AAS) aux enfants de moins de dix-huit ans en raison de son lien avec le syndrome de Reye.
- Toute réaction grave ou inattendue doit être signalée à votre fournisseur de soins de santé.

Y a-t-il d’autres renseignements utiles?

Avisez la personne chargée d’administrer le vaccin si vous ou votre enfant souffrez de problèmes de santé ou d’allergies.

La personne chargée d’administrer le vaccin vous remettra un dossier d’immunisation. Gardez-le dans vos dossiers et apportez-le avec vous à votre prochain rendez-vous d’immunisation.

Si vous ou votre enfant avez une réaction inhabituelle au vaccin, ou si vous avez des questions ou des inquiétudes, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

Consultez votre fournisseur de soins ou une clinique santé voyage si vous-même ou un membre de votre famille partez en voyage afin de vous assurer que votre dossier d’immunisation est à jour. Lors des éclosions ou en cas de voyage dans une région où la rougeole est présente, le vaccin peut être administré dès l’âge de six mois. Dans ces circonstances, la série de deux doses habituelle doit être reprise à l’âge d’un an ou ultérieurement, pour un total de trois doses.

Renseignements supplémentaires

Au Nouveau-Brunswick, le vaccin RRO financé par le gouvernement est offert au bureau de la Santé publique de votre région ou par votre fournisseur de soins de santé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, votre [bureau local de la Santé publique](#) ou Télé-Soins (811).

Sites Web utiles :

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick : www.gnb.ca/santé
- Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination : www.immunize.cpha.ca
- Agence de la Santé publique du Canada: www.phac-aspc.gc.ca